

Demande de diagnostic dans le cadre d'une vente

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, Votre communauté de communes exerce la compétence relative au contrôle de l'assainissement non-collectif dont elle a confié la gestion, par convention, à Grenoble-Alpes Métropole. La mission principale du service assainissement non-collectif (SPANC) est de s'assurer de la bonne réalisation et du bon fonctionnement des installations d'assainissement autonomes, qu'elles soient neuves ou existantes.

Pour la vente d'une propriété en assainissement non collectif, un diagnostic de moins de 3 ans est nécessaire. Si des modifications ont été réalisées depuis la dernière visite, le diagnostic est à refaire.

Pour obtenir le rendez-vous pour le diagnostic de votre installation, vous devez faire remplir la partie « Mairie » et la transmettre à

Nous vous rappellerons au numéro de téléphone ci-dessous pour vous proposer une date de rendez-vous.

Propriétaire : Mr/Mme/Mlle
Référence cadastrale de la propriété : Référence cadastrale de l'installation :
Téléphone à rappeler pour prendre rendez-vous :
Mail :

Partie mairie

Zonage d'assainissement et type d'assainissement :

Le bien est en zone d'assainissement : Collectif Non collectif

Si le bien est en zone collectif, il est desservi par un collecteur : Unitaire Séparatif EU Séparatif EP

Installation d'assainissement :

La propriété est-elle raccordée à l'assainissement collectif : oui non

La propriété est-elle raccordable à l'assainissement collectif :* oui non

*« Code de la santé publique - Article L1331-1 » « Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. »

Possède-t-elle une fosse ? oui non

Possède-t-elle un puit perdu ? oui non

Informations utiles sur la propriété :

(Ex : travaux raccordement prévus dans un délai court, risques naturels, zone de captage, ...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tampon et signature de la mairie :

Partie propriétaire

Pour le rendez-vous

- Rendre accessibles les regards de visite des ouvrages (fosse septique, bac à graisse éventuel, épandage, etc...). Merci de les découvrir si besoin est,
- Rechercher tout document utile pouvant faciliter le diagnostic : plans de l'installation, documents relatifs aux travaux d'assainissement (factures des travaux réalisés, documents ARS), etc. ..., - Vous munir du dernier certificat de vidange En votre qualité de propriétaire, votre présence ou votre représentant est indispensable au bon déroulement de cette opération. Nous vous remercions, en cas d'indisponibilité, de nous contacter au pour convenir d'un autre rendez-vous ou pour toutes autres questions.

Je soussigné(e) : (Nom et prénom du propriétaire du bien à contrôler)

Mr/Mme/Mlle

Numéro de téléphone : mail :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Je confirme avoir demandé l'intervention du SPANC dans le cadre de la vente de mon bien immobilier situé :

Adresse du site à contrôler :

Afin que soit établi le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif.

- J'autorise l'accès à la propriété et aux installations d'assainissement non collectives désignées à l'adresse à contrôler lors de la visite du technicien dans le cadre du contrôle de vente du bien.
- Je suis informé(e) que le délai minimal pour obtenir le rapport de vente est de 10 jours ouvrés.
- Je m'engage aussi à m'acquitter de la redevance auprès de ma communauté de commune (cf. règlement de service)

Adresse d'envoi du Rapport et de facturation :

(Merci de renseigner une adresse différente du bien vendu si celui-ci n'est pas une résidence principale)

.....

Mail pour envoi du rapport:

Le service ne saurait être tenu responsable de dommages ou troubles qui résulteraient d'un défaut d'information du service.

Date et signature du propriétaire :

Autorisation du propriétaire pour se faire représenter par un tiers lors de la visite :

En cochant cette case et en remplissant le paragraphe ci-dessous, je souhaite me faire représenter par un tiers.

Je soussigné Mr/Mme/Mlle :

autorise Mr/Mme/Mlle :

à me représenter lors de la visite du technicien pour le contrôle de diagnostic de mon installation d'assainissement non collectif.

Le service ne saurait être tenu responsable de dommages ou troubles qui résulteraient d'un défaut d'information du service.

Date et signature du propriétaire :

Date et signature du représentant (si représentation) :